

ENTRAIDE MISSIONNAIRE INTERNATIONALE

LA SANTÉ

Solidaires en Église !



Section générale
Paris

Belgique
Bruxelles

Amérique Centrale
Guatemala

Ouest Afrique
Abidjan

Afrique Centrale
Yaounde

Est Afrique
Nairobi

Madagascar
Antananarivo

« Je salue particulièrement les membres de l'EMI. Chers amis, j'encourage vivement votre service des Congrégations et Diocèses pour faciliter l'accès de leurs membres aux soins de santé et favoriser ainsi leur dévouement à la mission. »

PAPE FRANÇOIS,

Audience publique à Rome le 13 mai 2015

L'EMI EST L'AFFAIRE DE TOUS !



+ 30 000 MEMBRES BÉNÉFICIAIRES SUR LES 5 CONTINENTS



800 CONGRÉGATIONS, INSTITUTS RELIGIEUX ET DIOCÈSES DANS 140 PAYS



PRÉSENCE DE L'EMI à l'AG de l'Association des Congrégations autochtones de l'Afrique Ouest Francophone, Bamako, janvier 2019

SŒUR ELISABETH AULIAC
de la Communauté du Chemin Neuf, Présidente de l'EMI



Une solidarité internationale et œcuménique

L'Entraide Missionnaire Internationale (EMI) est une association créée le 30 juin 1965, sous l'égide de la Conférence des Supérieurs Majeurs de France.

De type mutualiste, l'EMI a été voulue de droit suisse afin de garantir une totale neutralité. Sans but lucratif, non-concurrentielle et ayant l'appui et l'accord du Saint-Siège, cette organisation veut concilier les deux nécessités d'une solidarité internationale et d'une responsabilité nationale.

Dans l'esprit du Concile de Vatican II, son objectif est de permettre à tous les missionnaires du monde, ainsi qu'aux religieux(es) et clergé des jeunes Églises, de bénéficier d'un égal droit à la santé. L'EMI est également ouverte aux agents pastoraux des autres églises chrétiennes.

Association d'entraide dans l'esprit de l'Évangile, elle permet aux Supérieur(e)s majeur(e)s et aux Evêques d'assumer leur responsabilité canonique (C.619) à l'égard de leurs membres, dans le domaine de la santé.

Une vie associative responsable

L'EMI se caractérise par un fonctionnement participatif qui permet aux collectivités adhérentes de prendre part aux orientations et aux décisions de l'association.

L'Assemblée Générale, composée des délégués des Groupes et des Sections des cinq continents adhérents de l'Association, se réunit tous les trois ans.

Le Comité Directeur assure le fonctionnement général de l'association. Il comprend quatorze membres issus des différentes Sections où l'EMI est présente et se réunit une fois par an.

Les Sections sont les relais géographiques de l'EMI. Elles prennent en charge la gestion administrative des membres bénéficiaires des Groupes d'une zone géographique et garantissent un rôle de proximité essentiel auprès des bénéficiaires.

Les Sections ont pour but :

- > de permettre à tous un droit à la santé sans discrimination de race, de nationalité, de lieu de résidence et d'âge
- > de permettre la solidarité entre chacun des membres de l'EMI dans le monde

Les Groupes sont composés des membres des collectivités (instituts, provinces, diocèses, monastères, etc.) adhérentes. Ils choisissent librement leur Section de rattachement au regard des conditions offertes (langue, devise, facilité de transfert des feuilles de soins...).

Chaque membre bénéficiaire se sent responsable, par un usage raisonnable des soins de santé.

Un service de solidarité

L'EMI n'est pas une ONG ni une société de bienfaisance.

Elle propose une démarche non commerciale et non assurantielle.

À l'écoute des situations, des besoins

- > **L'EMI favorise les conditions de la mission** pour les agents ecclésiastiques et pastoraux chrétiens à travers le monde, dans le cadre des Instituts et des Églises locales.
- > **Elle s'engage à fournir en cas de maladie une assistance économique et sociale** aux missionnaires, religieux, religieuses, membres du clergé diocésain et de collectivités religieuses de confession chrétienne.
- > **Elle recherche la meilleure protection** des personnes en fonction des contextes (niveau de vie, coût de la santé, revenus...).
- > **Elle étudie les solutions d'aide pour la prise en charge de la santé** dans les contrées du monde où les moyens financiers sont limités et les propositions de soins insuffisamment développées.
- > **Elle propose également des solutions complémentaires :**
 - l'évacuation sanitaire en cas d'affection grave nécessitant une hospitalisation immédiate,
 - un fonds social d'entraide pour des dépenses de santé ponctuellement excessives.



DES MODALITÉS SPÉCIFIQUES

- > Des contributions et des aides adaptées selon les besoins et les pays
- > L'adhésion collective et non individuelle (liste établie par le ou la Supérieur(e) Majeur(e) de la Congrégation, l'Évêque du diocèse concerné ou le responsable du groupe de laïcs)
- > Aucune condition exigée à l'adhésion (âge, état de santé)
- > Une aide identique pour tous les bénéficiaires quel que soit l'âge

LE COMITÉ DIRECTEUR Novembre 2019



L'EMI EN QUELQUES DATES IMPORTANTES

1964

Premiers échanges au niveau européen

1965

Assemblée constitutive à Genève en juin

1966

Création de la Section générale et de la Section Belgique

1967

Création des Sections Ouest Afrique et Afrique Centrale

1973

Création de la Section de Madagascar

1995

Création de l'option locale

2007

Création de la Section Est Afrique

2010

Création de la Section Amérique centrale

2015

50^e anniversaire de l'EMI à Rome

EMI EN ARGENTINE ET EN URUGUAY Septembre 2019





Retrouvez les coordonnées de votre section sur
WWW.ENTRAIDE-MISSIONNAIRE.COM

Bureau Central et Administratif
3, rue Duguay-Trouin
75280 PARIS CEDEX 06 – FRANCE
(33) 01 42 22 91 29
emi@entraide-missionnaire.com

Siège Social
34, rue de l'Athénée
CH-1206 GENEVE – SUISSE

**L'entraide Missionnaire Internationale
est membre de l'Union Saint-Martin.**

UNION SAINT-MARTIN

FONDATION NATIONALE
POUR LE CLERGÉ



arria andj